

78306028 17-03-78

Procès Verbal d'Enquête Préliminaire

No 657
du 18 mars 1978

CODÉ

L'an mil neuf cent soixante dix huit,

le dix huit mai,

ANALYSE :

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS

Observation d'un objet
volant non identifié par

Madame

Nous, M.d.L.Chef, O.P.J. et
gendarme, A.P.J.

Vu les articles 16 à 20 et 75 à 78

4^e expédition

du Code de procédure pénale ;

Vu et transmis par le
Commandant de Brigade,

Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées agissant
en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

à Monsieur le Ministre de
la Défense - Direction de
la Gendarmerie et de la
Justice Militaire -
Bureau Emploi -
Renseignement.

I. - PRÉAMBULE

Le dix huit mars mil neuf cent soixante dix huit,
à huit heures trente, Madame 80 ans, ins-
titutrice retraitée,

nous informe du fait qu'elle a observé un objet
volant non identifié, à une heure trente, dans le courant
de la nuit du seize au dix sept de ce même mois.

Madame nous précise qu'elle se trouvait
chez elle au moment de cette observation et désire en
faire la déclaration officielle.

Par message n° 884/2 du 18 mars 1978, nous avons
rendu compte de ces faits au Commandant du Groupement de
Gendarmerie du Pas-de-Calais à ARRAS ainsi qu'à notre
Commandant de Compagnie à ARRAS.

II. - ENQUETE

Le dix huit mars mil neuf cent soixante dix huit,
à quinze heures trente, les militaires désignés ci-dessus
se présentent au domicile de Madame . Ils
sont reçus par cette dame laquelle effectue un exposé ver-
bal de ses observations. Le récit est parfaitement cohé-
rent et le sérieux de notre interlocutrice ne semble pas
devoir être mis en doute.

.../2.

Le même jour, à quinze heures quarante, nous MdL
Chef entendons:

_____, âgée de 80 ans, institutrice
retraîtée, demeurant
née le 27 septembre 1897

qui déclare:

"" Dans le courant de la nuit du jeudi au vendredi
" 17 mars 1978, vers 1 heure 30, revenant des toilettes,
mon attention a été attirée par la présence à l'extérieur
d'un objet dont je vais vous en donner les caractéristi-
ques.

" Avant d'aller plus loin, je dois préciser que nous
" laissons ouverts les volets du premier étage. Nous vi-
" vons continuellement en ce premier étage, le rez-de-chauss-
" sée constituant l'atelier et le garage.

" Il était donc une heure trente lorsque, me dirigeant
" en direction de la fenêtre donnant sur la rue, j'ai aper-
" çu dans le ciel, au-dessus de la cime des arbres, un objet
" rond ressemblant à une pleine lune. Etonnée de constater
" la présence de cet objet et sachant que ce ne pouvait
" être la lune, j'ai observé cet objet tout d'abord à l'oeil
" nu puis aux jumelles.

" Lors de ces observations, je me trouvais donc der-
" rière la fenêtre du premier étage et scrutai le ciel
" en direction de l'Ouest.

" Cet objet était de forme ronde, d'une masse floue
" uniforme. Sur le plan lumière, il était très visible
" mais d'une lumière moins pure que celle de la lune.
" Cette lumière était plutôt voilée et les limites
" n'étaient pas nettes. Il n'existait pas de halo et la
" couleur de l'objet tirait plutôt sur le bleu.

" D'autre part, je précise qu'au début de mes obser-
" vations, j'ai eu l'impression que la base côté droit de
" cet objet était plus lumineuse que le reste de la surfa-
" ce visible. Ce surcroît de luminosité se situait donc
" du côté du sens de progression de l'objet. Ce dernier se
" déplaçait sens Sud / Nord-Ouest.

" Sa progression était extrêmement lente et ne lais-
" sait aucune trace visible que ce soit des particules ou
" autres.

" Pour donner une idée de sa vitesse, je pourrai dire
" que cet objet se déplaçait par exemple à la vitesse d'un
" ballon de foire, même moins vite. D'autre part, il ne
" faisait aucun bruit.

α " Du point de vue distance, j'ai eu l'impression
" que l'objet était très loin mais il m'est impossible de
" l'évaluer. Je l'ai observé de 1 heure 30 à 1 heure 40
" environ, au moins.

" J'ai cessé mes observations d'initiative, désireu-
" se de me coucher.

" L'observation aux jumelles n'a rien apporté de
" plus. Je n'ai décelé aucune particularité. L'objet était
" d'une uniformité parfaite.

" S.I.: A propos de bruit, je puis préciser que vers
" 1 heure 40, j'ai perçu le grondement d'un train en marche
" à l'exclusion de tout autre.

" S.I.: Au fur et à mesure de sa progression, l'objet
" descendait sur l'horizon et lorsque je l'ai quitté des
" yeux, il était " au-dessus " des toits situés devant mes
" fenêtres.

""""

Le 18 mars 1978, à 16 heures 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus,
j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y
retrancher.

(A signé au carnet de déclarations).

Situation géographique du lieu où l'objet volant a été
remarqué :

Le domicile de Madame se situe en pleine
agglomération. De la fenêtre par laquelle s'est effectuée
cette observation on aperçoit donc les toits de la ville
d'Arras ainsi que ceux des communes d'ACHICOURT et AGNY
(communes jouxtant le chef-lieu du département).

Le sens de progression de l'engin, par rapport aux
explications écrites et verbales données par le témoin, a
été vérifié par nos soins et s'est révélé exact lorsqu'on
tient compte de la situation géographique de l'habitation
de Madame

Autres vérifications effectuées:

- Un Bulletin de Correspondance a été adressé au
Commandant de la Brigade des Transports Aériens de l'Aéro-
port de LILLE-LESQUIN (Nord) à l'effet de savoir si, au
cours de la nuit considérée, un lâcher de ballon-sonde avait
été effectué. Par réponse n° 48/2 en date du 4 avril 1978,
il nous est communiqué les renseignements suivants:

""""""" Aucun ballon-sonde n'a été lâché
à partir de la station météorologique de LILLE-LESQUIN ..."

- Un autre Bulletin de Correspondance a également
été adressé à la Station Radars de LUCHEUX (80) à l'effet
de savoir si des échos imprévus ont été remarqués au cours
de la période considérée. Par réponse n° 166/2 en date du
31 mars 1978, il nous est donné les précisions suivantes:

""""""" Au cours de la nuit du 16 au 17 mars
1978, aucune perturbation radioélectrique n'est apparue.
Aucune communication radio ou fil n'a été reçue. Le film
" Vidéo-Radar " de la nuit du 16 au 17 a été projeté à nou-
veau et n'a apporté aucun élément"

Nous avons également contacté le responsable de
l'aérodrome privé de ROCLINCOURT (62), terrain situé sur
le territoire de notre circonscription. Il nous a été ré-
pondu qu'aucune observation de ce genre n'a été effectuée
et ceci d'autant plus qu'il n'existe pas de permanence de
nuit. De plus, cet aérodrome ne comporte pas d'installation
de contrôle.

D'autre part, nous nous sommes renseignés discrètement auprès de certains riverains demeurant :

mais il s'est avéré qu'aucune des personnes ainsi contactées n'a été amenée à constater la présence d'un objet volant non identifié au cours de la période considérée ni même avant ou après.

Enfin, nous avons pris contact avec les Services du Commissariat de Police à Arras où il nous a été précisé qu'aucune autre déclaration de ce genre n'a été portée à leur connaissance jusqu'à début avril, date de cette prise de contact.

Renseignements concernant le témoin :

Madame est totalement inconnue de nos services et de ceux du Commissariat de Police d'Arras. Il s'agit d'une personne très honorablement connue, d'excellentes conduite et moralité. Il ne lui est connu aucun antécédent judiciaire. De l'enquête effectuée, il ressort donc que la crédibilité de son témoignage ne peut être mise en doute.

Nota /: Mentionnons que la lune a été observée par les enquêteurs dans le courant de la nuit du 18 au 19 mars 1978. Il a été constaté que cet astre était encore " partiel " et ne pouvait être confondu avec ce que l'on considère comme la " pleine lune ".

III. - CLOTURE DU PROCES-VERBAL

Dressé en SIX expéditions destinées:

- La première (avec copie) : à Monsieur le Préfet du Département du Pas-de-Calais à ARRAS.
- La deuxième (avec copie) : à Monsieur le Procureur de la République à ARRAS.
- La troisième : au Général, Commandant la 2ème Région Aérienne à VELIZY-VILLACOUBLAY.
- La quatrième et la cinquième:
à Monsieur le Ministre de la Défense -
Direction de la Gendarmerie et de la
Justice Militaire, Bureau Emploi-
Renseignement.
- La sixième : aux archives.

Fait et clos

le 18 mai 1978.

Le M.d.L. Chef DECROCK.

Le gendarme DHEE.